

**Interne en pharmacie /Cadre-évaluateur****au Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) – Section médicament**

Type : Organisme interministériels

Adresse : Ministère de la Santé (14 avenue Duquesne 75007 Paris)

Accès : ligne 8 et 13

Durée : 6 mois

Contact : alexandre.beaudoin@sante.gouv.fr / philippine.poignant@sante.gouv.fr

Le Comité économique des produits de santé (CEPS), organisme interministériel placé sous l'autorité conjointe des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et de l'économie, est principalement chargé par la loi de fixer les prix des médicaments et les tarifs des dispositifs médicaux à usage individuel pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

L'équipe du secrétariat général du CEPS se compose d'environ 25 personnes (médecins, pharmaciens, économistes, gestionnaires, secrétaires).

L'interne aura pour mission d'instruire les dossiers déposés par les laboratoires pour la fixation et l'augmentation des prix des médicaments, en particulier ceux destinés à un usage en ville. Cette mission comporte notamment les tâches suivantes :

- Analyse des avis de la HAS (CT, CEESP)
- Echanges avec les laboratoires pharmaceutiques sur leurs demandes de prix
- Préparation/participation aux séances hebdomadaire du CEPS
- Participation à la discussion tarifaire avec les industriels
- Suivi du marché des médicaments

L'interne pourra également être impliqué dans des projets transversaux en vue d'une publication sous la forme d'un poster ou d'un article.

Conditions de travail : Télétravail accepté (2 jours maximum par semaine)

Autres :

- L'interne sera soumis au secret professionnel sur tout document ou information dont il a eu connaissance dans le cadre de son activité au sein du CEPS
- L'interne devra remplir une déclaration publique d'intérêt